

Puisque les animaux sont « doués de sensibilité », halal et casher doivent être interdits en France

écrit par Christine Tasin | 16 avril 2014



✘ La proposition de loi de Glavany a été votée, les animaux, dorénavant, seront protégés par notre code civil puisque reconnus comme « doués de sensibilité ».

<http://www.atlantico.fr/atlantico-light/animaux-desormais-reconnus-comme-etant-doues-sensibilite-code-civil-1043464.html>

A ce titre, il ne saurait plus y avoir une quelconque dérogation à l'étourdissement obligatoire avant la mise à mort des animaux de boucherie et volailles, cela tombe sous le sens, non ?

Je vous invite à vous adresser en nombre à vos députés, sénateurs, maires, conseillers généraux et régionaux pour faire entendre la voix du bon sens.

Même si nous ne nous faisons pas d'illusions, même si nous connaissons le poids du communautarisme et de l'électoratisme, même si la Fondation Brigitte Bardot ne se fait pas non plus d'illusions et [affirme](#) que ce sera juste une évolution

juridique, dans les textes, donc, qui ne remettra pas en cause l'exploitation des animaux, il nous faut nous saisir de toutes les occasions pour remettre l'ouvrage sur le métier.

Parce que nous n'avons pas le choix. Parce que nos enfants et petits-enfants qui n'ont rien demandé n'auront pas le choix.

Christine Tasin